



probleme de distribution de courrier

Par **dimitrilebeau**, le **20/05/2011** à **12:03**

Bonjour,

cela fait maintenant 1 semaine que je n'ai pas de courrier (ni de pub) dans ma boîte aux lettres.

la poste m'avait écrit un courrier il y a 15 jours pour me demander de déplacer ma boîte aux lettres et de la mettre à l'entrée de l'impasse. je ne l'ai pas fait car ma boîte aux lettres est encastrée dans mon mur de clôture et elle se trouve à 20 mètres de l'entrée de l'impasse et j'aimerais savoir si le facteur a le droit de ne pas distribuer mon courrier ? je sens comme de la mauvaise volonté de la part du service de la poste, c'est énervant !

quel est la législation en matière de distribution de courrier ?

merci d'avance de vos réponses

bonne journée à tous !

Par **Domil**, le **20/05/2011** à **12:42**

l'impasse est privée ?

Votre courrier est à la poste

Par **dimitrilebeau**, le **20/05/2011** à **12:48**

oui je pense que l'impasse est privée, on est 4 maisons individuelles.

les facteurs n'ont pas le devoir de distribuer le courrier ?

Merci pour votre réponse rapide...

Par **Domil**, le **20/05/2011** à **12:51**

Ils ont le devoir de distribuer le courrier, pas celui de devoir entrer dans une impasse privée.

Vous devez quand même savoir le statut de l'impasse où vous avez acheté une maison